

**DOSSIER DE PRESSE**

**Séance plénière  
lundi 1 décembre  
2025**

**Plan de retour à l'équilibre**





## **Sommaire**

**BUDGET SUPPLÉMENTAIRE N°2**

P.4

**PLAN DE RETOUR À L'ÉQUILIBRE**

P.5

# Budget supplémentaire n°2

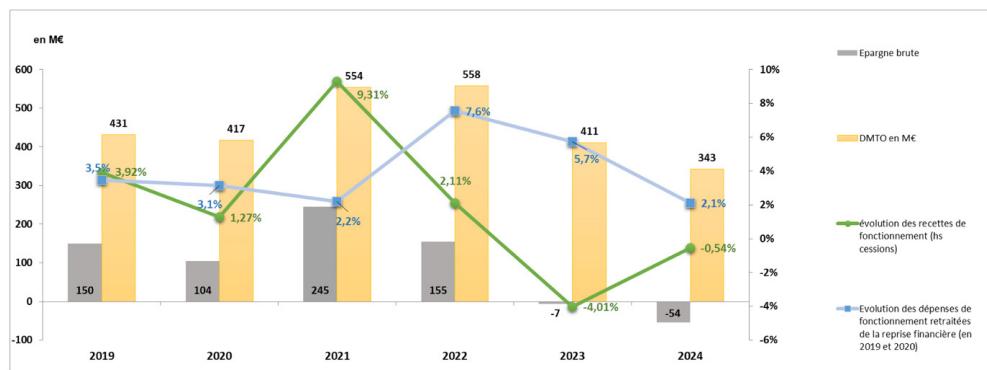
**37,5 millions  
d'euros**

DE  
RATTRAPAGE  
AU PROFIT DES  
PARTENAIRES DE  
LA PROTECTION DE  
L'ENFANCE

L'effet ciseau que rencontre la collectivité entre accroissement de ses dépenses obligatoires et baisse de ses recettes, ainsi que la volonté de rattraper ses décalages de paiement (37,5 M€ au titre de la Protection de l'Enfance) ont eu pour conséquence **le vote d'un Budget supplémentaire 2025 en déséquilibre de 97,7 M€ le 13 octobre 2025.**

## Des dépenses de fonctionnement freinées

Depuis 2023, **le ralentissement progressif des dépenses de fonctionnement** (passant de +6,4 % entre 2022 et 2023 à +2,1 % entre 2023 et 2024) et **les mesures d'économies appliquées lors des derniers exercices** (11 M€ sur 2024 et 32,55 M€ attendues sur 2025) n'ont pas permis à la collectivité de retrouver des marges de manœuvre financières pérennes sur les derniers exercices.



Le rapport émis et communiqué le 17 novembre par la Chambre Régionale des Comptes Nouvelle-Aquitaine (CRC) a conduit la collectivité à opérer des modifications sur son Budget supplémentaire sur la base d'un résultat prévisionnel de -106,9 M€ sur sa section de fonctionnement qui permettra de **solder les décalages de paiement identifiés sur les années antérieures.**

Sur cette base et après de nombreux échanges et un dialogue constant avec l'Etat et ses services, le Conseil départemental pourra intégrer ce déficit dans une prospective pluriannuelle 2026-2028. Le Plan de retour à l'équilibre permettra la reconstitution de l'épargne, un niveau d'endettement maîtrisé et le maintien d'une capacité d'investissement maîtrisée.

## Règlement des paiements de la protection de l'enfance

En inscrivant au Budget supplémentaire les sommes vérifiées et contrôlées dues aux partenaires de la Protection de l'Enfance, le Département souhaite clore ce passif afin que les partenaires puissent poursuivre plus sereinement les réformes structurelles indispensables dans le cadre de [la politique de transformation de la Protection de l'Enfance en Gironde \(voir dossier de presse du 26 mars 2025\)](#).

Autrement dit, **le Département va verser aux associations partenaires de la Protection de l'Enfance un montant de 37,5 M€** au début de l'année 2026 et prévoit en 2026 une diminution du budget alloué d'environ 5,9 M€ sur l'ensemble du secteur de la Protection de l'Enfance, qui restera malgré tout **le premier budget de la collectivité avec 318 M€.**

# Plan de retour à l'équilibre

**91,74 millions d'euros  
d'économies dans le cadre du Plan de retour à l'équilibre**

**95 mesures au sein du Plan de retour à l'équilibre**

Avec le Plan de retour à l'équilibre (PRE) le Conseil départemental fixe un nouveau cap d'économies et de réformes structurelles à mener jusqu'en 2028.

## 91,74 M€ d'économies sur les trois années à venir

Les 95 mesures du plan donnent une trajectoire budgétaire soutenable et stabilisent l'engagement pris de préserver les solidarités humaines et territoriales avec un budget qui reste de 1,7 milliard d'euros pour les Girondines et les Girondins.

**Le niveau global de dépense sera diminué de 91,74 M€ sur les années 2026 à 2028, avec la plus forte diminution en 2026 avec -54,18 M€ (soit -3 % des dépenses réelles de fonctionnement), puis de -22,38 M€ en 2027 et enfin de -15,18 M€ en 2028.**

Cette projection d'économies de 91,74 M€ va au-delà des 73,3 M€ d'économies préconisées par la Chambre Régionale des Comptes Nouvelle-Aquitaine dans son avis.

Elle se base sur des projections prudentes d'évolution des recettes et des dépenses et permettent si besoin, des ajustements et équilibrages entre mesures.

**Dans l'hypothèse de recettes supérieures à la prévision, celles-ci seront fléchées prioritairement à la résorption du déséquilibre.**

## Détails du Plan de Retour à l'Equilibre

**Sur le champ des solidarités, le Département s'engage à réaliser des économies à hauteur de 30,68 M€ en étant attentif à ne pas dégrader le droit des personnes et à limiter les effets sur nos partenaires du champ social.**

Cet effort sera réalisé grâce à **la poursuite du plan de la transformation de la Protection de l'Enfance** et du virage préventif, mais aussi par **la régulation plus fine de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)**, en veillant à la continuité des droits et à la qualité de l'accompagnement des publics.

Par ailleurs, une attention sera portée à **la maîtrise des plans d'aide APA et PCH et au renforcement du contrôle d'effectivité de l'offre d'aide à domicile** (déploiement de la télégestion).

Depuis 2015 le Département a recruté pour **accompagner les transformations de la collectivité** (mise en conformité avec la loi Taquet, territorialisation, plan collèges). Rappel de l'évolution des effectifs (hors agents du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille, assistants familiaux et Direction transport maritime) :

- 2021 : 5363
- 2022 : 5519
- 2023 : 5782
- 2024 : 5780

La collectivité doit engager **une vaste transformation de ses ressources humaines** qui, au-delà de la baisse de 232 postes pour la seule année en 2025, projette une baisse de 200 postes en 2026, puis de 80 à 100 postes

chaque année en 2027 et en 2028. **Estimées à 28,13 M€ d'économies, l'effort porté sur les ressources humaines est conséquent. Un retour au niveau des effectifs de 2021 est attendu. Des ajustements sur des éléments variables de rémunération** (réduction des heures supplémentaires, réaménagement de certaines primes, baisse de la subvention au comité des œuvres sociales - équivalent du comité d'entreprise) seront opérés et **les promotions et avancements internes seront gelés.**

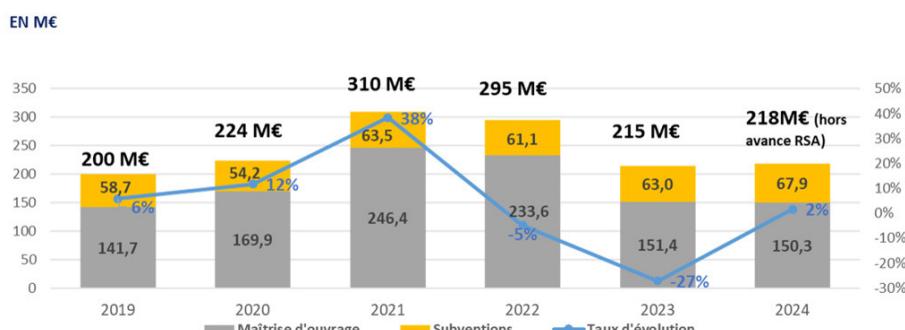
**Le volume d'économies le plus important**, rapporté à l'enveloppe globale, concerne **les subventions aux tiers avec 12,80 M€ d'économies**, dont -2,55 M€ d'économie sur le sport et la vie associative et -1,68 M€ sur le secteur culturel, soit -4,239 M€ (50 % d'économie culture et sport).

Enfin, **20,13 M€ d'économies de charges de gestion et de structures (appelées aussi « train de vie »)** sont également programmées impactant le coût de gestion du parc routier, la gestion de la dette, l'entretien de la voirie, la participation au financement du SDIS et la maintenance des collèges (entretien des bâtiments, des cuisines, etc.). Tout en préservant des conditions de travail correctes, des économies seront faites sur le chauffage, les frais de mission, le nombre de véhicules, les déplacements et les prestations extérieures.

## Plafonnement des investissements

L'arrivée chaque année de 20 000 nouveaux girondins a contraint la collectivité à porter un programme d'investissement dynamique à hauteur de 1 462 M€ de dépenses entre 2019 et 2024, soit une moyenne annuelle de 244 M€.

La prise de conscience d'un retournement financier en 2023 a conduit le Département à diminuer fortement son programme d'investissement pour le ramener en 2024 à des valeurs proches de 2019.



Les prévisions du Plan de retour à l'équilibre s'inscrivent dans le cadre d'une **limitation stricte aux dépenses nécessaires à la sécurité des personnes et des biens** ou faisant l'objet d'un engagement juridique pour lequel le Département ne peut se défaire ou ne peut se défaire sans conséquence financière plus importante.

**Tant que la situation budgétaire n'est pas rétablie ce sera une année blanche pour toutes nouvelles opérations.**

Parallèlement sera mobilisée, au travers de nouvelles recettes issues de cessions patrimoniales, une réserve permettant de faire face aux urgences (intempéries). En tenant compte de ce contexte et des critères définis dans l'avis du 17 novembre 2025 de la CRC, les crédits d'investissement sont plafonnés :

	2026	2027	2028
<b>TOTAL</b>	133 M€	105M€	110M€
Dont crédits délégués	26M€	28M€	30M€

## Améliorer la gestion et sécuriser l'action départementale

Les mesures d'économies de PRE seront assorties de 6 grandes réformes structurelles développées autour :

- ▶ du pilotage stratégique,
- ▶ du contrôle interne et de la maîtrise des risques,
- ▶ de la programmation et de la régulation tarifaire,
- ▶ de la réorganisation des services et du développement du management,
- ▶ de la modernisation des systèmes d'information et de l'optimisation des processus
- ▶ Et de la révision et optimisation des processus.





**Contacts presse**

Typhaine Cornacchiari

06 18 18 22 44

[typhaine.cornacchiari@gironde.fr](mailto:typhaine.cornacchiari@gironde.fr)

Anne-Gaëlle Mc Nab

06 14 50 03 63

[anne-gaelle.mcnab@gironde.fr](mailto:anne-gaelle.mcnab@gironde.fr)

Marie-Hélène Popelier

06 22 29 26 72

[m.popelier@gironde.fr](mailto:m.popelier@gironde.fr)

Adrien Montiel

06 01 11 07 39

[a.montiel@gironde.fr](mailto:a.montiel@gironde.fr)

**Site :** [Gironde.fr](http://Gironde.fr)

**Facebook :** Département de la Gironde